

**Séance du vendredi 19 avril 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) - OPERA DE LILLE - CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2024**

Vu la délibération n° 07 C 0476 du Conseil en date du 29 juin 2007 portant adhésion de la MEL à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) "Opéra de Lille" ainsi que l'adoption de ses statuts ;

Vu la délibération n° 07 C 0676 du Conseil en date du 16 novembre 2007 portant sur l'approbation définitive des statuts de l'EPCC ainsi que la désignation des représentants de la MEL.

**I. Exposé des motifs**

Depuis 2007, la MEL est adhérente à l'EPCC Opéra de Lille aux cotés de la Ville, de la Région Hauts-de-France et de l'État. Comme prévu à l'article 19 des statuts de l'EPCC relatif aux contributions financières, la contribution statutaire de la MEL s'élève à 1 830 000 € par an.

La MEL est également membre de :

- L'EPCC LaM ;
- L'EPCC La Condition Publique ;
- Du Groupement d'Intérêt Public Institut du Monde Arabe-Tourcoing ;
- De l'association loi 1901 "Orchestre National de Lille".

À cet effet, elle apporte un soutien statutaire à chacun de ces cinq équipements pour un montant total annuel de 9,681 millions d'euros, représentant 52,38% de son budget de fonctionnement dédié à la culture pour l'année 2024.

En complément de ces contributions statutaires, des contributions exceptionnelles peuvent être versées à ces structures par délibération de l'assemblée délibérante de chaque membre, et en concordance avec les statuts.

**II. Description des objectifs et modalités du partenariat**

Depuis 2008, l'Opéra de Lille a réussi à maintenir son activité artistique et culturelle et sa fréquentation tout en élargissant l'origine sociale et géographique de son public. Grâce à la qualité de son activité, l'Opéra de Lille trouve sa place dans le paysage lyrique national et contribue ainsi au rayonnement de la métropole.

Labellisé « Théâtre lyrique d'intérêt national » par le Ministère de la Culture en 2017, puis renouvelé en 2022, l'Opéra a atteint un niveau de reconnaissance national. Inscrit sur son territoire et dans les réseaux internationaux, l'Opéra mène des projets ambitieux sur le plan artistique et envers les publics.

L'Opéra bénéficie également depuis 2011 d'une contribution exceptionnelle complémentaire permettant de maintenir l'activité artistique et culturelle de la structure et de favoriser l'accès au plus grand nombre à sa programmation.

Lors de son Conseil d'Administration du 12 décembre 2023 et conformément à l'article 19 de ses statuts, l'Opéra de Lille a présenté un besoin de financement pour l'année 2024 afin de maintenir son activité artistique et culturelle, et de favoriser l'accès au plus grand nombre à sa programmation.

A l'instar des précédentes années, il est proposé que la MEL reconduise ce soutien, en sa qualité de membre de l'EPCC, par le versement d'une contribution identique à celle de 2023, soit d'un montant de 455 000 €.

### **III. Dispositif décisionnel**

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole, Culture, Sport, Tourisme, Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'accorder une contribution complémentaire d'un montant de 455 000 € à l'EPCC Opéra de Lille au titre de l'année 2024 ;
- 2) D'imputer les dépenses d'un montant de 455 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

### **Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Mmes Marie-Pierre BRESSON, Charlotte BRUN, Mélissa CAMARA, Sylviane DELACROIX, Vanessa DUHAMEL, Isabelle MARIAGE-DEREUX, Marie-Noëlle NIREL, Marielle RENGOT, Sarah SABE et Nathalie SEDOU ainsi que MM. Alain CAMBIEN, Bernard DEHAUT, Michel DELEPAUL, Nicolas DETERPIGNY, Jacques DUCROCQ, Patrick GEENENS, Franck HANOI, Frédéric LEFEBVRE, Jacques RICHIR et Arnaud TAISNE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.